

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 13 avril 2021 à 18 h 30  
en visioconférence avec webdiffusion**

---

### **PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Richard Ryan, conseiller désigné  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

### **AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité

---

### **10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

**10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public**

- 2650, rue Sherbrooke Est (40.20) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours;

- 1576, rue Victor-Hugo (40.19) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours.

---

**10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- 1200, rue Mackay (40.21) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours.

---

**CA21 240089**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 – Période de question du public**

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Samuel Bédard

- questions relatives à la rue Sainte-Catherine Est, coin Iberville-Frontenac

Monsieur Christopher McCray

- mesures d'apaisement sur la rue De Rouen

Madame Sarah French

- patinoires réfrigérées et chauffage à la place Vauquelin

Monsieur Érick Dorion

- sécurité dans la ruelle entre les rues Champlain et Papineau

Monsieur Christian Marcotte

- centre d'itinérance à la place Dupuis

-----

**CA21 240090**

**Période de questions du public – 1<sup>re</sup> prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 13, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité.

-----

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Yves Chartrand  
- crise de logements

Madame Roselyne Escarras  
- article du Devoir « La relance du Canada passe par des municipalités plus vertes »  
- Place Frontenac

-----

**CA21 240091**

**Période de questions du public – 2<sup>e</sup> prolongation**

Attendu qu'à 19 h 43, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 13.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1212701003

-----

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Maryse Chapdelaine  
- îlot Sainte-Catherine Ouest

- logements sociaux

Madame Sophie Montpetit

- problématique de rats à la Place-des-Arts

Monsieur François Dandurand

- élimination de l'échangeur des chemins De la côte des Neiges et Remembrance

- vélos vs voitures

Madame Clara Berger

- nuisances causés par l'usine McDonald

Madame Chloé Grondeau

- avenir de l'église St-Eusèbe-De-Verceil

- délabrement des commerces sur la rue Ontario entre Fullum et Frontenac

Monsieur Yvan Gélinas

- déneigement illégal de terrains privés par la Ville de Montréal

Monsieur Karim Kammah

- plan d'action Vision Zéro et Ville-Marie

Madame Isabella Rodino

- sécurité pour la ruelle entre de Champlain et Papineau

Monsieur Eugène Robitaille

- permis de construction et délai dû à la pandémie

Madame Clémence Pimont

- limite de vitesse et nuisances sonores au coin des rues Berri et De la Commune

Monsieur Simon Paquette

- réaménagement à l'Intersection Selkirk / St-Mathieu / Côte-des-Neiges

- réaménagement de la rue De la Visitation entre les rues Logan et La Fontaine

-----

## **CA21 240092**

### **Période de questions du public – 3<sup>e</sup> prolongation**

Attendu qu'à 20 h 13, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre toutes les personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1212701003

-----  
Nom du demandeur et objet de la question

Madame Christine Furberg  
- problème de sécurité à l'intersection de Berri et De la Commune

Monsieur Pierrick Drouin  
- délai pour la plantation d'arbres  
- plan pour les carrés d'arbres asphaltés

Monsieur Sébastien Caron  
- pistes cyclables doubles

Madame Hélène Gilbert  
- dangerosité du secteur des rues Berri et de la Commune Est

Monsieur Michel Bédard  
- problématique avec le permis émis pour le 2418, rue de Rouen

Monsieur Nicola Zoghbi  
- voies cyclables ou MPB permettant une cohabitation cycliste sur Ontario entre Berri et Papineau ou De Lorimier  
- tronçon à sens unique en direction ouest du secteur des Faubourgs

-----  
La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 20 h 34. Toutes les personnes inscrites ayant été entendues

---

**10.06 - Période de questions des membres du conseil**

Aucune question.

---

**CA21 240093**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 et 10.08.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240094**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1212701024

---

**CA21 240095**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1212701023

---

**CA21 240096**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240097**

**Autoriser la prolongation pour 1 an des contrats avec Urbex Construction inc., S. Boudrias Horticole inc. et 9055-0344 Québec inc. (Transport DM Choquette) pour la location de quatre (4) tracteurs-chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 18-17243 – 4 soumissionnaires), et autoriser des dépenses maximales respectives de 124 913,15 \$, 118 409,88 \$ et 251 709,02 \$ pour les années 2021-2022, en majorant ainsi la dépense autorisée à 1 943 767,82 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA18 240594 adoptée à sa séance du 21 novembre 2018, accordé un contrat à Urbex Construction inc., S. Boudrias Horticole inc. et 9055-0344 Québec inc. (Transport DM Choquette) et autorisé une dépense maximale de 961 018,55 \$ pour la location de 4 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement des saisons 2018-2019 et 2019-2020 (appel d'offres public 18-17243 - 4 soumissionnaires);

Attendu que le cahier des charges prévoit la possibilité de prolonger les contrats pour un période d'un (1) an pour deux périodes chacune;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240354 adoptée à sa séance du 8 septembre 2020, prolongé d'une année (2020-2021) les contrats à Urbex Construction inc., S. Boudrias Horticole inc. et 9055-0344 Québec inc. (Transport DM Choquette) et autorisé une dépense maximale de 487 716,77 \$ :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense additionnelle de 495 032,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation, pour une période de 12 mois (année 2021-2022), des contrats pour le service de location de 4 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 18-17243 - lots 3, 4, 5 et 6 - 4 soumissionnaires), majorant ainsi la dépense maximale à 1 943 767,82 \$, taxes incluses;

D'approuver, à cette fin, la prolongation du contrat « Lot 3 » de Urbex Construction inc. (prix unitaire de 173,83 \$/h, plus taxes) conformément au cahier des charges et autoriser une dépense de 124 913,15 \$, taxes incluses;

D'approuver, à cette fin, la prolongation du contrat « Lot 4 » de S. Boudrias Horticole inc. (prix unitaire de 164,78 \$/h, plus taxes) conformément au cahier des charges et autoriser une dépense de 118 409,88 \$, taxes incluses;

D'approuver, à cette fin, la prolongation du contrat « Lot 5 » et « Lot 6 » de 9055-0344 Québec inc. (Transport DM Choquette) (prix unitaire de 175,14 \$/h, plus taxes) conformément au cahier des charges et autoriser une dépense de 251 709,02 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1185382012

**CA21 240098**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Société de développement commercial du Quartier Latin dans le cadre du « Programme de propreté 2021 » et accorder une contribution de 38 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec la Société de développement commercial du Quartier Latin dans le cadre du « Programme de propreté 2021 »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 38 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1218966001

---

**CA21 240099**

**Approuver la convention, se terminant en novembre 2021 avec Spectre de rue - TAPAJ, accorder un contrat de gré à gré de 103 262,50 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la coordination et la mise en oeuvre du « Plan de propreté et d'embellissement 2021 » et autoriser une dépense maximale de 103 262,50 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 103 262,50 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la coordination et la mise en oeuvre du « Plan de propreté et d'embellissement 2021 »;

D'accorder un contrat à Spectre de rue - TAPAJ au montant de 103 262,50 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'approuver, à cette fin, la convention, se terminant le 31 octobre 2021, avec Spectre de rue - TAPAJ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1218966003

---

### CA21 240100

**Approuver les conventions avec l'Union française, Art souterrain et La Pépinière | Espaces publics dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution de 60 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les conventions avec l'Union française, Art souterrain et La Pépinière | Espaces collectifs, dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie (2021) »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ à l'Union française;
- 20 000 \$ à Art souterrain;
- 35 000 \$ à La Pépinière | Espaces collectifs;

D'imputer cette dépense totale de 60 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1214680001

---

### CA21 240101

**Approuver les conventions avec différents organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et accorder des contributions totalisant 123 380 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les six (6) conventions avec divers organismes de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 12 705 \$ à Action Centre-Ville (Montréal) inc.;
- 45 000 \$ au Carrefour alimentaire Centre-Sud;
- 8 175 \$ au Centre de soir Denise Massé inc.;
- 30 000 \$ à Go Jeunesse;
- 12 500 \$ à Projets Autochtones du Québec;
- 15 000 \$ à la Société de développement social;

D'imputer cette dépense totale de 123 380 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1213405002

---

**CA21 240102**

**Approuver les conventions avec divers organismes oeuvrant en itinérance dans le cadre du « Programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal » et du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » pour des activités se déroulant en 2021-2022 et accorder, à cette fin, une contribution totale de 442 215 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les conventions avec divers organismes œuvrant en itinérance dans le cadre du « Programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal » et du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » pour des activités se déroulant en 2021-2022 ;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 106 726 \$ à l'Accueil Bonneau inc.;
- 21 525 \$ à Action-Réinsertion (Sac à dos);
- 115 966 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 197 998 \$ à la Société de développement social;

D'imputer cette dépense totale de 442 215 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1215179002

---

**CA21 240103**

**Accorder un contrat, au prix unitaire de 329,40 \$/km (secteur Sainte-Marie), à l'entreprise Dénéigement & Excavation M. Gauthier inc. et un contrat de 400 \$/km (secteur Peter-McGill) & 553 \$/km (secteur Saint Jacques), à les Équipements Benco Canada ltée pour le nettoyage des trottoirs, pour les années 2021 et 2022, avec l'option de renouvellement pour l'année 2023 et autoriser une dépense maximale de 311 260,32 \$ (appel d'offres public 21-18170 – 2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 311 260,32 \$ pour le nettoyage printanier des trottoirs dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les années 2021 et 2022 (appel d'offres public 21-18170 – 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Dénéigement & Excavation M. Gauthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit un prix unitaire de 329,40 \$/km, pour le nettoyage du secteur Sainte-Marie au prix total de 56 809,15 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'accorder, à cette fin, un contrat à les Équipements Benco Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit un prix unitaire de 400 \$/km, pour le nettoyage du secteur Peter-McGill et 553 \$/km pour le nettoyage du secteur Saint-Jacques au prix total de 254 451,17 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

De procéder à une évaluation du rendement des Équipements Benco Canada Ltée;

De procéder à une évaluation du rendement de Dénéigement et Excavation M. Gauthier inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1208966001

---

#### CA21 240104

**Accorder un contrat de 312 750,40 \$, taxes incluses, à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location de deux (2) rétrocaveuses (Lot 8 et Lot 9) avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie, de 2021 à 2022, avec une option de renouvellement d'un (1) an et autoriser une dépense maximale de 312 750,40 \$, taxes incluses (appel d'offres public 2118636 - 1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 312 750,40 \$, taxes incluses, pour location de deux (2) rétrocaveuses (Lot 8 et Lot 9) avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie, de 2021 à 2022 (appel d'offres 21-18636 – 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 312 750,40 \$, taxes incluses, à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), seul soumissionnaire conforme, pour la location de deux (2) rétrocaveuses (Lot 8 et Lot 9) avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie, de 2021 à 2022;

De procéder à une évaluation du rendement de 9154-6937 Québec inc. (Location Guay);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1215876001

**CA21 240105**

**Accorder un contrat de 582 487,95 \$ à Groupe Nicky (178001 Canada inc.), d'une durée de 48 mois, avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune, pour la plantation et l'entretien des végétaux prévus pour compléter les aménagements sur les rues d'Iberville, de Rouen, Poupart et Alexandre-de-Sève et autoriser une dépense maximale de 640 736,75 \$ (appel d'offres public 21-18679 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense de 640 736,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture, la plantation et l'entretien des végétaux prévue pour compléter les aménagements sur les rues d'Iberville, de Rouen, Poupart et Alexandre-de-Sève (appel d'offres public 21-18679 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat, d'une durée de 48 mois, à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 582 487,95 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 58 248,80 \$, taxes incluses;

De procéder à une évaluation du rendement de 178001 Canada inc. (Groupe Nicky);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1216071001

---

**CA21 240106**

**Approuver l'entente de collaboration entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal visant à convenir des conditions de réalisation des travaux des phases 2A et 2B du projet de réaménagement des abords de l'UQAM et à intégrer à ces travaux ceux visant la réfection des membranes des toits de deux tunnels appartenant à l'UQAM situés sous la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver l'entente de collaboration entre l'UQAM, l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal visant à convenir des conditions de réalisation des travaux des phases 2A et 2B du projet de réaménagement des abords de l'UQAM et à intégrer à ces travaux ceux visant la réfection des membranes des toits de deux tunnels appartenant à l'UQAM situés sous la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1218853002

---

**CA21 240107**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240108**

**Autoriser la prolongation pour un (1) an, du 21 juin 2021 au 20 juin 2022, du contrat avec Nordikeau pour des services d'opération et d'entretien de fontaines et diverses installations dans les secteurs du Quartier International de Montréal (QIM) et du Quartier des spectacles (QDS) dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-17-019 - 3 soumissionnaires) et autoriser une dépense supplémentaire de 289 062,20 \$, taxes incluses, en majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 1 430 386,33 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240327 adoptée à sa séance du 14 juin 2017, accordé un contrat à Nordikeau inc. pour des services d'opération et d'entretien de fontaines et divers installations à l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-17-019 - 3 soumissionnaires);

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240150 adoptée à sa séance du 14 avril 2020, accordé une prolongation d'un an au contrat avec Nordikeau inc. pour des services d'opération et d'entretien de fontaines et divers installations à l'arrondissement de Ville-Marie, soit pour la période de 2020 à 2021;

Attendu que la clause 5 du cahier des clauses particulières au présent contrat et données générales des documents d'appel d'offres VMP-17-019 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période d'une année pour un maximum de deux prolongations :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prolonger, pour une période additionnelle d'un an, le contrat à Nordikeau, pour les services d'opération et d'entretien de fontaines et diverses installations dans les secteurs du Quartier International de Montréal (QIM) et du Quartier des Spectacles (QSD en majorant ainsi la dépense maximale autorisée de 289 062,20 \$, pour un total de 1 430 386,33 \$ (appel d'offres public VMP-17-019 - 3 soumissionnaires);

D'augmenter, à cette fin, le contrat de 262 783,82 \$, taxes incluses;

D'autoriser l'augmentation du budget prévisionnel de contingences de 26 278,38 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1170225003

---

**CA21 240109**

**Approuver la convention de services et accorder un contrat gré à gré se terminant le 31 décembre 2023, avec 2 (deux) options de renouvellement d'un (1) an chacune, à Corps canadien des Commissionnaires (division du Québec) pour un montant de 91 313,15 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour la surveillance des toilettes autonettoyantes et autoriser une dépense maximale de 100 444,46 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense de 100 444,46 \$, taxes et contingences incluses, le cas échéant, pour la surveillance à distance des toilettes autonettoyantes de l'arrondissement;

D'approuver la convention de services et accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré de 91 313,15 \$, taxes incluses, à Corps Canadien des Commissionnaires (division du Québec);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 9 131,31 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1218220001

---

**CA21 240110**

**Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec le Centre récréatif Poupart inc. et la Table Inter-action du quartier Peter McGill dans le cadre du programme Passeport jeunesse et accorder une contribution totale de 20 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les deux conventions avec le Centre récréatif Poupart inc. et la Table inter-action du quartier Peter McGill dans le cadre du programme Passeport jeunesse;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 10 000 \$ au Centre récréatif Poupart inc.;
- 10 000 \$ à la Table inter-action du quartier Peter McGill;

D'imputer cette dépense totale de 20 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1210173001

---

**CA21 240111**

**Autoriser une dépense additionnelle de 31 513,79 \$ à Vlan Paysages inc. pour un mandat de services professionnels dans l'entente cadre 18-17150, dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand et ainsi majorer la dépense totale autorisée à 842 638,41 \$, taxes incluses**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240657 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, accordé un contrat de 676 589,68 \$ à LV construction pour effectuer les travaux d'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand et autorisé une dépense maximale de 762 089,68 \$ (appel d'offres public VMP-17-042 - 8 soumissionnaires);

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240476 adoptée à sa séance du 11 septembre 2018, autorisé une dépense supplémentaire de 49 035,06 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le montant des incidences pour la disposition de sols dans le cadre du contrat de l'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand;

Attendu que des services professionnels supplémentaires sont requis dans le cadre de ce projet :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense supplémentaire de 31 513,79 \$, taxes incluses, pour un mandat de services professionnels dans l'entente cadre 18-17150 (contrat no 5), dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire de jeux au parc Jos-Montferrand et de majorer la dépense totale autorisée à 842 638,41 \$, taxes incluses;

D'augmenter, à cette fin le budget, pour les frais incidents de 31 513,79 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1176143005

---

**CA21 240112**

**Autoriser une augmentation du budget prévisionnel de contingences de 261 234,28 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc., pour la réalisation des travaux de reconstruction de la rue De Rouen, entre les rues D'Iberville et du Havre, majorant ainsi le montant total de la dépense à 3 404 811,47 \$ (appel d'offres public VMP-20-011 – 4 soumissionnaires)**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240294 adoptée à sa séance du 8 juillet 2020, accordé un contrat à Environnement Routier NRJ inc. et autorisé une dépense maximale de 3 143 577,09 \$ pour la réalisation des travaux de reconstruction de la rue De Rouen de l'arrondissement

de Ville-Marie, entre les rues D'Iberville et du Havre (appel d'offres public VMP-20-011 – 4 soumissionnaires);

Attendu que des travaux supplémentaires sont requis pour compléter le projet :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser l'augmentation du budget prévisionnel de contingences de 261 234,28 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de la rue De Rouen de l'arrondissement de Ville-Marie, entre les rues D'Iberville et du Havre, majorant la dépense totale autorisée à 3 404 811,47 \$, taxes et contingences incluses;

D'autoriser une affectation des surplus de l'arrondissement de Ville-Marie d'un montant de 130 617,14 \$, taxes incluses pour le financement du volet artériel de la dépense supplémentaire (50%);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1204735011

---

## CA21 240113

**Accorder une contribution additionnelle à Expérience Centre-Ville pour la réalisation de ses activités qui viendront soutenir l'activité des commerces de détail pendant la durée des travaux du projet Sainte-Catherine, pour une somme maximale de 2 960 000 \$ sur cinq ans consécutifs de 2018-2022, à raison de 100 000 \$ en 2018, de 700 000 \$ annuellement en 2019 et 2020, 960 000 \$ en 2021, et 500 000 \$ en 2022**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA18 240665 adoptée à sa séance du 5 décembre 2018, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2022, avec Expérience Centre-Ville et accordé une contribution de 2 700 000 \$ pour la réalisation de ses activités afin de soutenir l'activité des commerces de détail pendant la durée des travaux du projet Sainte-Catherine;

Attendu qu'une contribution additionnelle est nécessaire afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement de la Place Mackay :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention modifiée avec Expérience Centre-Ville dans le cadre de la contribution financière pour la réalisation de ses activités qui viendront soutenir l'activité des commerces de détail pendant la durée des travaux du projet Sainte-Catherine

D'autoriser, à cette fin, une dépense additionnelle de 260 000 \$, majorant ainsi la contribution totale à 2 960 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1184956003

---

**CA21 240114**

**Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 175 870,94 \$, taxes incluses, à Expertise Sports Design LG pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du Skate Plaza et autoriser une dépense maximale de 193 458,03 \$ (appel d'offres public VMP-21-007 - 2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 193 458,03 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, et la surveillance des travaux pour l'aménagement du Skate Plaza dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-21-007 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG, au montant de 175 870,94 \$, taxes incluses;

D'approuver la convention de services professionnels avec Expertise Sports Design LG;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 17 587,09 \$, taxes incluses;

D'adhérer aux objectifs et modalités du Programme des installations sportives extérieures;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1216143002

---

**CA21 240115**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 6 500 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire;
- 2 500 \$ à l'Entraide Léo Théoret;
- 3 000 \$ aux Mères avec pouvoir;

D'imputer cette dépense totale de 6 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1210175001

---

### CA21 240116

**Autoriser une dépense additionnelle de 7 067,28 \$, taxes incluses, à Les Services EXP inc., pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de conduite d'eau, d'égout, de voirie et d'éclairage dans la rue Coupal, de la rue Fullum à la rue Dufresne dans l'arrondissement de Ville-Marie et majorer la dépense totale autorisée à 106 393,96 \$, taxes incluses**

Attendu que le directeur d'arrondissement a, par sa décision DA206937001 adoptée le 2 mars 2020, accordé un contrat à Les services EXP inc. et autorisé une dépense maximale de 99 326,68 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis des travaux de conduite d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage dans la rue Coupal entre la rue Dufresne et la rue Fullum dans l'arrondissement Ville-Marie conformément à l'offre de services MTR-00019016-A0 et l'entente cadre VMP-19-016 contrat #1;

Attendu que des services professionnels additionnels sont nécessaires en raison d'une problématique liée aux travaux de reconstruction de l'égout :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 067,28 \$ à Les Services EXP inc. pour des services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de conduite d'eau, d'égout, de voirie et d'éclairage dans la rue Coupal, de la rue Fullum à la rue Dufresne dans l'arrondissement Ville-Marie, majorant ainsi le montant totale de la dépense autorisée à 106 393,96 \$, taxes et contingences incluses;

D'autoriser, à cette fin, un budget de contingences additionnel de 642,48 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1218965005

---

### CA21 240117

**Accorder un contrat de 2 979 365,82 \$, taxes incluses, à Les Pavages CEKA inc. pour la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, autoriser une dépense maximale de 3 851 217,81 \$ (appel d'offres public VMP-21-002 - 6 soumissionnaires) et affecter les surplus d'un montant 371 974,38 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 3 851 217,81 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Pavages CEKA inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 2 979 365,82 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-21-002 - 6 soumissionnaires);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 297 936,58 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget d'incidences de 573 915,41 \$, taxes incluses;

D'autoriser une affectation de surplus de 371 974,38 \$, provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

De procéder à une évaluation du rendement de Les Pavages CEKA inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1218965003

---

## **CA21 240118**

### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

---

## **CA21 240119**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1215275003

---

#### **CA21 240120**

**Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de fosses de plantations le long du Viaduc Berri entre les rues Sherbrooke et Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de fosses de plantations le long du Viaduc Berri entre les rues Sherbrooke et Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1215876002

---

#### **CA21 240121**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes, pour le projet de réfection et mise aux normes du bain Quintal, situé au 1550, rue Dufresne**

Attendu que l'arrondissement :

- adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes;
- assure sa participation au budget d'immobilisation;
- assume les frais d'exploitation;
- donne accès à ses installations aquatiques aux citoyens des autres arrondissements aux mêmes conditions qui s'appliquent à leurs propres résidents;
- affecte annuellement un budget adéquat pour l'entretien et le maintien de l'équipement;
- maintient la vocation de l'équipement aquatique pour une période minimale de dix ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide de la Ville :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet Mise aux normes, pour le projet de réfection et mise aux normes du bain Quintal.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1218150001

---

#### **CA21 240122**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1212701025

---

#### **CA21 240123**

**Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Larivière, entre les rues Fullum et Dufresne, ainsi que sur la rue Dufresne, entre la rue Larivière et le parc Walter-Stewart**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Larivière entre les rues Fullum et Dufresne ainsi que sur la rue Dufresne entre la rue Larivière et le parc Walter-Stewart.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1218964005

---

#### **CA21 240124**

## Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

### CA21 240125

**Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment, l'occupation et l'affichage d'une épicerie existante, actuellement située au 1420, rue du Fort, par la démolition du bâtiment adjacent situé au 1428, rue du Fort et en préservant une partie du volume sur rue ainsi que la démolition du bâtiment situé au 1434, rue du Fort, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Supermarché PA) ainsi qu'abroger les résolutions CA12 240479 et CA03 240653 - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

1) D'accorder, pour les bâtiments situés aux 1420, 1428 et 1434, rue du Fort, respectivement sur les lots 1 064 546, 1 064 554 et 1 064 553 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 49, 134, 473, 485, 488, 501, 507, 508, 512, 513, 521 et 529 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'agrandir le bâtiment de l'épicerie existante (1420, rue du Fort), par la démolition du bâtiment adjacent (1428, rue du Fort) en préservant une partie du volume sur rue ainsi que par la démolition du bâtiment voisin (1434, rue du Fort), d'occuper l'ensemble aux fins de l'usage « épicerie », d'autoriser également l'usage « agriculture végétale intérieure ou extérieure et apiculture » et d'installer des enseignes;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) La volumétrie et l'alignement sur rue de l'agrandissement devront être substantiellement conformes aux pages A04 à A13 et A15 et A20 des plans estampillés par l'arrondissement le 6 octobre 2020;
- b) La restauration des façades de l'ancien Montreal Thistle Curling Club (1420, rue du Fort) et de la ancienne maison victorienne (1428, rue du Fort) devront être substantiellement conforme aux pages A9, A8, A14 à A16 des plans estampillés par l'arrondissement le 6 octobre 2020, sauf pour la corniche en façade du nouveau volume qui devra être modifiée afin de l'uniformiser avec la corniche de la façade de l'ancienne maison victorienne et être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- c) Pour le bâtiment situé au 1428, rue du Fort, la délivrance du certificat d'autorisation de démolition et du permis de transformation est conditionnelle au dépôt d'un rapport signé et scellé par un

ingénieur en structure précisant la stratégie de maintien in situ du volume conservé durant les travaux de démantèlement et de réintégration à l'agrandissement projeté;

- d) La délivrance du certificat d'autorisation de démolition et du permis de transformation sont conditionnelle au dépôt de deux garanties bancaires irrévocables de 305 520 \$ et 318 260 \$. Les garanties doivent demeurer en vigueur jusqu'à ce que soient terminés les travaux suivants :
- i) la préservation d'un minimum de 65 % du volume sur rue de l'ancienne maison victorienne, de son agrandissement et de la construction du nouveau volume adjacent dans le cas de la garantie de 305 520\$;
  - ii) la restauration de l'ancien Montreal Thistle Curling Club et de la façade de l'ancienne maison victorienne dans le cas de la garantie de 318 260\$;

Advenant que ces travaux ne soient pas complétés dans un délai de 60 mois, conformément à la présente résolution, les garanties bancaires sont alors réalisables par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;

- e) Les seuls enseignes autorisées devront avoir un positionnement et une superficie substantiellement conformes aux pages A08, A09, A15 et A20 des plans estampillés par l'arrondissement le 6 octobre 2020;
  - f) Une enseigne supplémentaire d'une superficie maximale de 1 m<sup>2</sup>, fixée à plat dans les joints de maçonnerie, avec éclairage à col de cygne, peut être installée sur l'ancienne maison victorienne pour un établissement distinct pouvant occuper le local au rez-de-chaussée de cette partie du volume;
  - g) Une plaque commémorative avec une inscription historique, d'une superficie minimale de 0,6 m<sup>2</sup> et d'une superficie maximale de 1 m<sup>2</sup>, devra être installée au rez-de-chaussée de la façade avant du bâtiment situé au 1420, rue du Fort et devra être substantiellement conforme au document estampillé par l'arrondissement le 27 mai 2020;
  - h) Respecter la lettre d'engagement fournie le 14 novembre 2019 et l'étude de circulation fournie le 6 novembre 2019;
- 3) De fixer un délai de 24 mois pour la délivrance du certificat d'autorisation de démolition prévu à la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- 4) De fixer un délai de 60 mois pour compléter les travaux visés par la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- 5) D'abroger les résolutions CE01 00693 et CA03 240653.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
pp 430  
1208399005

## CA21 240126

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant l'occupation du 2<sup>e</sup> étage du 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774), la construction d'un bâtiment situé au 99999, rue Ontario Est (lot 1 424 819) et la démolition du bâtiment sis au 2660, rue Ontario Est pour le remplacer par un bâtiment de 4 étages - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modifications, à la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021;

Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, trois demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celle-ci entraînant la tenue :

- d'un registre pour le secteur composé de la zone visée 0056 et de la zone contiguë 0012, que 300 personnes habiles à voter devront signer pour donner lieu, le cas échéant, à la tenue d'un référendum ; et
- d'un registre pour le secteur composé de la zone visée 0557 et des zones contiguës 0012, 0017 et 0056, que 401 personnes habiles à voter devront signer pour donner lieu, le cas échéant, à la tenue d'un référendum :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

- 1) La présente résolution s'applique au territoire décrit à l'annexe A;
- 2) D'accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) Pour le 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774) :
    - i) de déroger aux articles 179, 208, 381 et 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
    - ii) d'occuper le 2<sup>e</sup> étage par l'usage « magasin à rayons »;
    - iii) d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 14 et 15, réalisés par NEUF architectes et datés du 28 mai 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 mai 2020;
  - b) Pour le lot 1 424 819 :
    - i) de déroger aux articles 9, 43, 81, 208 et 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
    - ii) de construire un bâtiment substantiellement conforme aux plans numérotés 9, 19 à 23 réalisés par NEUF architectes et datés du 25 mai 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 17 août 2020;
  - c) Pour le 2660, rue Ontario Est (lot 1 424 781) :
    - i) de démolir le bâtiment existant;
    - ii) de déroger aux articles 85, 575 et 585 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
    - iii) de construire un nouveau bâtiment substantiellement conforme aux plans numérotés des pages 21 et 27 à 36 réalisés par NEUF architectes et datés du 9 juillet 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 novembre 2020;
- 3) D'assortir cette résolution des conditions suivantes :
  - a) Pour le 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774) :

- i) l'aménagement d'une placette dans l'aire de stationnement, en bordure de la rue Ontario substantiellement conforme au plan numéroté 01/02 préparé par Jean-Michel Bédard, architecte paysager, daté du 13 novembre 2020, estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 novembre 2020;
  - ii) la demande du certificat d'occupation pour le 2<sup>e</sup> étage, visé par la présente résolution, doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire basée sur une estimation, effectuée par un professionnel, afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de réaménagement de l'aire de stationnement, incluant la placette en bordure de la rue Ontario Est.
- b) Pour le lot 1 424 819 :
- i) d'aménager au moins 11 logements de trois chambres à coucher ou plus;
  - ii) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans réalisés par NEUF architectes et datés du 25 mai 2020, mentionnés précédemment;
  - iii) aménager un toit végétalisé de type semi-intensif (type 2) sur au moins 40% de la superficie de toit disponible;
  - iv) offrir un espace dédié à l'entretien et la réparation des vélos pour les résidents;
  - v) limiter la superficie des locaux commerciaux à un maximum de 445 mètres carrés;
  - vi) la demande du permis de construction de ce projet doit être soumise à la procédure au titre VIII du Règlement d'urbanisme. En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivant s'appliquent :
    - 1. la matérialité de la partie au-dessus du basilaire doit atténuer l'effet de masse du volume et mieux détacher le basilaire du reste du bâtiment;
    - 2. offrir une certaine expression architecturale à la portion des murs aveugles qui ont une hauteur de 3 étages, tout en évitant l'imitation d'une ancienne façade;
    - 3. favoriser une verticalité des pilastres principaux du basilaire;
    - 4. l'aménagement paysager doit privilégier une bonification considérable de l'offre d'espace de plantation de végétaux pour les autres toitures;
- c) Pour le 2660, rue Ontario Est (lot 1 424 781) :
- i. aménager un toit végétalisé de type 1, accessible ou non aux occupants du bâtiment, sur 20 % de la superficie de toit disponible;
  - ii. assortir l'utilisation du quai de livraison à une servitude de passage d'usage pour la partie de l'allée d'accès au stationnement du la Place Frontenac localisée sur le lot du 2660 Ontario Est. Cette servitude doit être tripartite, soit entre les propriétaires des lots actuels du cadastre du Québec 1 424 781, 1 424 774 et la Ville de Montréal, et ce au frais du requérant;
  - iii. préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, le requérant doit produire une lettre de garantie à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées dont notamment l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé. La garantie monétaire doit être égale à 15 % de la valeur au rôle d'évaluation foncière du bâtiment à démolir et de son terrain. Le certificat de démolition sera attaché à l'émission du permis de construction visant la construction du bâtiment de remplacement prévu;
  - iv. la demande du permis de construction de ce projet doit être soumise à la procédure au titre VIII du Règlement d'urbanisme. En plus des critères prévus au Règlement, le critère additionnel suivant s'applique : accorder un traitement architectural de grande qualité qui correspond au pôle civique du secteur de la station Frontenac. La qualité architecturale du projet doit se refléter dans le choix des matériaux et leur assemblage.
- 4) De se conformer au Règlement pour une métropole mixte;

- 5) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- 6) Le projet pourra se réaliser en plusieurs phases.

Le tout, conditionnellement à ce que le requérant aménage la place publique ajoutée au projet et respecte ses engagements, notamment à l'effet de mettre en place un espace communautaire dans la Place Frontenac et de mettre sur pied une animation de la place publique prévue à l'avant.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
pp 432  
1206255010

---

## CA21 240127

### **Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 2820, rue Ontario Est et la construction de deux bâtiments de 5 étages (lot 3 362 045) - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modifications, à la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 2820, rue Ontario Est (lot 3 362 045), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de démolir, d'ériger et d'occuper des édifices conformément aux plans numérotés 1, E01, A060, A101 et A201, réalisés par ADHOC architectes et datés du 14, 25 et 28 janvier 2021, tous estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie le 28 janvier 2021;
  - b) de déroger aux articles 9, 13, 43, 55, 81, 85 et 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) l'implantation, l'alignement, la hauteur des édifices et le niveau de plancher du niveau 0 (rez-de-jardin) doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de la présente résolution;
  - b) un emplacement identifié comme "commerce" au plan A101, tel que mentionné au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de la présente résolution, doit être occupé par un usage commercial;

- c) La délivrance d'un certificat de démolition visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable d'un montant de 271 320 \$. La garantie monétaire doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et la construction des bâtiments soient complétés conformément aux dispositions de la présente résolution et toutes autres dispositions légales applicables, s'il y a lieu. À défaut, d'avoir complété le projet (démolition et construction), la garantie pourra être encaissée;
- d) la demande de permis de construction doit être accompagnée des documents suivants :
- i) une promesse signée sans condition et à titre gratuit de cession à la Ville de Montréal d'une partie de terrain dans l'axe de la rue Montgomery, illustrée aux plans mentionnés dans le sous-paragraphe a) du paragraphe 1), lors de l'aménagement du prolongement de la rue Montgomery;
  - ii) un plan d'aménagement paysager des espaces libres, incluant le détail des clôtures, des terrasses sur toit et de la placette dans l'axe de la rue Montgomery;
  - iii) le détail des équipements mécaniques.
- e) soumettre les demandes de permis de construction du projet à la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i) l'aménagement des marges latérales longeant la placette Montgomery, doit privilégier la végétation;
  - ii) les types de briques proposés doivent être en argile;
  - iii) le traitement architectural de l'édifice doit favoriser une interaction avec la rue Ontario;
  - iv) le positionnement des clôtures dans les marges doit éviter des créer des recoins;
  - v) l'aménagement de l'accès véhiculaire doit assurer la sécurité et le confort des piétons;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
pp 433  
1216255001

---

## CA21 240128

### **Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) afin d'apporter des précisions relatives aux café-terrasses et placotoirs, ainsi que des corrections de nature technique - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) afin d'apporter des précisions relatives aux café-terrasses et placotoirs, ainsi que des corrections de nature technique, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021 par sa résolution CA24 240077;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) afin d'apporter des précisions relatives aux cafés-terrasses et placotoirs, ainsi que des corrections de nature technique » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021 par sa résolution CA21 240077;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le règlement CA-24-334 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. 0-0.1) afin d'apporter des précisions relatives aux cafés-terrasses et placotoirs, ainsi que des corrections de nature technique ».

Adoptée à l'unanimité.

40.04  
CA-24-334  
1218188001

---

### **CA21 240129**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (CA-24-331) afin d'ajouter un tarif pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de dispositif d'éclairage - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (CA-24-331) afin de procéder principalement à des corrections de nature technique, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021 par sa résolution CA21 240078;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (CA-24-331) afin de procéder principalement à des corrections de nature technique » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021 par sa résolution CA21 240078;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le règlement CA-24-335 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2021 (CA-24-331) afin de procéder principalement à des corrections de nature technique » afin d'ajouter un tarif pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de dispositif d'éclairage.

Adoptée à l'unanimité.

40.05  
CA-24-335  
1218845001

---

### CA21 240130

#### **Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser les usages communautaires de nature résidentielle dans les secteurs des familles résidentielle, mixte et équipement collectif et institutionnel - 2<sup>e</sup> projet de règlement**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 9 mars 2021 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 15 au 29 mars 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter, avec modification, le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » afin d'autoriser les usages communautaires de nature résidentielles dans les secteurs des familles résidentielle, mixte et équipement collectif et institutionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.06  
CA-24-282.126  
1217303001

---

### CA21 240131

#### **Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un réservoir extérieur hors sol et l'installation de clôtures dans la cour latérale du bâtiment situé au 2000, rue Berri, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 9 mars 2021 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 15 au 29 mars 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 2000, rue Berri, sur lot 2 161 378 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 440 et 443 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi qu'à l'article 6 du Règlement sur les clôtures (CA-24-225);
- b) d'implanter un réservoir extérieur de substances combustibles et d'installer des clôtures dans la cour latérale ouest, accessible depuis la rue Ontario, aux fins de régulariser les installations déjà effectuées, malgré la résolution CA04 240262;

- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) limiter le nombre de réservoir de substances combustibles à 1 seul dans la cour latérale visée, d'une capacité maximale de 7 600 L (en litres d'eau), et devant être implanté à une distance minimale de 15 m d'une limite avant et de 1,5 m de toute autre limite de terrain;
  - b) assurer le maintien, l'entretien, la réparation ou le remplacement, au besoin, d'une clôture d'une hauteur maximale de 3 m, mesurée à partir du niveau sol à l'endroit où elle est érigée, fermant le périmètre de la cour où est implanté le réservoir, et comprenant un mécanisme de verrouillage approprié en contrôlant les accès;
  - c) remplacer la portion de clôture actuelle, située en bordure de la rue Ontario, par un portail architectural substantiellement conforme à celui illustré aux plans estampillés par l'arrondissement le 8 février 2021;
- 3) De fixer un délai de 12 mois pour compléter les travaux d'installation du nouveau portail architectural visé par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- 4) D'abroger la résolution CA12 240285.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.07  
pp 434  
1217199001

---

## CA21 240132

**Adopter une résolution autorisant la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1300, boulevard De Maisonneuve Est comprenant une hauteur supérieure au maximum prescrit ainsi que le dépassement du nombre de logements dans la partie sud du lot, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 9 mars 2021 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 15 au 29 mars 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment sur le lot 1 567 440 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 9 ainsi qu'à l'article 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) d'agrandir le bâtiment existant permettant d'atteindre une hauteur de 4 étages avec une construction hors toit (16 m hors tout) en bordure du boulevard De Maisonneuve ainsi qu'un volume de 3 étages avec un retrait de 10.70 m sur une portion de la façade donnant sur la rue Martineau abritant 53 logements, 17 unités de stationnement en souterrain conformément aux plans numérotés 3,4,9,11,13,14,16,18,20,22,24,25,26,28,29,31,32 et 34 à 40 réalisés par 2Architectures et estampillés par l'arrondissement le 19 février 2021;
- 2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
- a) revoir la configuration de certains logements pour le volume en bordure du boulevard De Maisonneuve afin de garantir un aménagement optimal;
  - b) revoir la palette de matériaux, afin d'assurer une meilleure intégration du projet;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, chapitre E-2.2, r.3).

-----  
*Des commentaires sont formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

40.08  
pp 435  
1214869002

---

## CA21 240133

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant l'aménagement et l'occupation d'un café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1071, boulevard Saint-Laurent (lot 1 180 613) - 2<sup>o</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 9 mars 2021 et l'a soumis à une consultation écrite de 15 jours, qui s'est déroulée du 15 au 29 mars 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1071, boulevard Saint-Laurent (lot 1 180 613), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) d'aménager et d'occuper un café-terrasse d'une superficie maximale de 85 mètres carrés sur une partie du toit du 2<sup>e</sup> étage, et ce, de manière substantiellement conforme au plan numéroté page 11, réalisé par Serge Jacques, architecte et daté du 5 janvier 2021, le tout estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 février 2021;
- b) de déroger au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'emplacement du café-terrasse doit être substantiellement conforme au plan mentionné au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de la présente résolution;
- b) les espaces de plantation de végétaux devront avoir une superficie minimale de 10 mètres carrés;
- c) soumettre la demande de transformation à la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.09  
pp 436  
1216255002

---

## CA21 240134

**Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), établissant la création d'un sens unique direction Ouest, sur la rue du square Amherst, entre les rues Atateken et Wolfe**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 304 modifiant le sens de la rue du Square Amherst, entre les rues Wolfe et Atateken, pour le mettre à sens unique direction Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1215275002

---

**CA21 240135**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240136**

**Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1, article 40), l'ordonnance, E-7.1, o. 68 fixant :

- La période d'inscription au cours de laquelle peuvent être présentées les demandes de permis d'artistes ou d'artisans pour la saison 2021 soit du 26 avril au 7 mai 2021. Les inscriptions se feront via un formulaire en ligne;

- La date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2021, soit le 12 mai 2021 à 10 h pour les artisans. Étant donné le contexte sanitaire, les séances seront virtuelles;

- L'émission des permis pour la saison 2021 à partir du 17 mai 2021 pour les artisans et les artistes. Ces activités se dérouleront au bureau d'arrondissement situé au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1204680005

**CA21 240137**

**Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), des ordonnances désignant les sites où il est permis de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre artisanale, picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2021 et fixant les modalités d'usage des kiosques d'artistes exposants**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), les ordonnances suivantes :

- E-7.1, o. 71, désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artisan de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre artisanale sur le domaine public pour la saison 2021;
- E-7.1, o. 70, désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une oeuvre picturale ou graphique pour la saison 2021;
- E-7.1, o. 69, relative à l'usage des kiosques d'artistes-exposants 2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1214680002

---

**CA21 240138**

**Édicter les ordonnances relatives aux emplacements et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur le domaine public et sur la place d'Armes, la place Jacques-Cartier et ses environs en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) durant la saison 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 59 relative aux emplacements désignés et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et sculpteurs de ballons sur la place d'Armes, sur la place Jacques-Cartier et ses environs pour la saison 2021;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 60 relative à l'exercice des activités des musiciens, des amuseurs publics et des sculpteurs de ballons sur le domaine public pour la saison 2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1214680003

---

**CA21 240139**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au parc Jean-Drapeau pour la période estivale 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o.644 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du parc Jean-Drapeau, selon les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1216220003

---

**CA21 240140**

**Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2021, 1<sup>re</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation diverses sur le domaine public (saison 2021, 1<sup>re</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés à l'annexe A;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 247 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1215907003

---

**CA21 240141**

**Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 15 avril au 31 octobre 2021**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public dans le cadre de la crise de la COVID-19, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 645 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 248 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 598 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 160 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 177 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1218214005

---

## **CA21 240142**

### **Autoriser l'occupation du domaine public, édicter l'ordonnance nécessaire à la saison 2021 de la cuisine de rue et mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la liste des emplacements de cuisine de rue pour la période du 16 avril au 31 octobre 2021;

De mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) à occuper ces emplacements pour contribuer à la relance des activités de rue et approuver la convention à cette fin;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance P-1, o. 600, autorisant la présence des camions de cuisine de rue sur le domaine public selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1216255003

---

**CA21 240143**

**Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 71 espaces de stationnement tarifés pour la mise en place de 27 zones de stationnement temps limité 5 minutes, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 71 espaces de stationnement tarifés pour la mise en place de 27 zones de stationnement temps limité 5 minutes, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1219102003

---

**CA21 240144**

**Accorder des dérogations mineures relativement à un agrandissement en cour arrière, non visible depuis la voie publique, d'une hauteur de 2 étages, plutôt que le maximum de 1 étage (rez-de-chaussée) autorisé, et avec des revêtements extérieurs différents de ceux existants pour le bâtiment situé au 1576, rue Victor-Hugo**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1576, rue Victor-Hugo, sur le lot 1 852 225 du cadastre du Québec, des dérogations permettant un agrandissement en cour arrière, non visible depuis la voie publique, d'une hauteur de 2 étages, plutôt que le maximum de 1 étage (rez-de-chaussée) autorisé, et avec des revêtements extérieurs différents de ceux existants, et ce, en dérogation notamment à certaines conditions d'agrandissement des bâtiments situés aux extrémités de maisons en rangées prévues aux paragraphes b) et e) de l'article 9 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du projet "Les Florales de la montagne" (6458) et en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 11 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1217199002

---

**CA21 240145**

**Accorder une dérogation mineure relativement à la construction d'une terrasse à plus de 1 m du sol devant le plan de façade le plus rapproché de la voie publique ainsi que l'implantation d'un spa en cour avant pour le bâtiment sis au 2650, rue Sherbrooke Est**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'une terrasse à plus de 1 m du sol devant le plan de façade le plus rapproché de la voie publique ainsi que l'implantation d'un spa en cour avant pour le bâtiment existant au 2650, rue Sherbrooke Est;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- Situer les équipements mécaniques liés au spa sous la terrasse à construire afin de s'assurer qu'ils ne puissent être perceptibles du domaine public et par le voisinage;
- Que les plans finaux, préparés par un.e architecte, soient soumis à une révision architecturale en conformité avec le titre VIII tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 100 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1218398001

---

**CA21 240146**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.25.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA21 240147**

**Autoriser un usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le bâtiment situé au 1200, rue Mackay en vertu de la procédure des usages conditionnels**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » pour le

bâtiment situé au 1200, rue Mackay, et ce, conformément au paragraphe 8 de l'article 136 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1217303002

---

### CA21 240148

**Adopter une résolution autorisant une densité maximale de 4 plutôt que de 3 sur une partie du site pour permettre l'ajout d'un bâtiment résidentiel et commercial de 10 étages avec 28 étages en surhauteur au complexe immobilier existant situé aux 900-1140, rue Guy et 1600-1616, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution :

1) D'accorder, pour le bâtiment situé aux 900-1140, rue Guy et 1600-1616, boulevard René-Lévesque Ouest, sur les lots 1 851 297, 2 296 302, 2 296 303, 2 296 304 et 6 047 659 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 43 et 60 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'accorder une densité de 4 plutôt que de 3 pour la partie du site située dans la zone 0143;
- c) de transformer le complexe immobilier existant par l'ajout d'un bâtiment résidentiel et commercial de 10 étages avec 28 étages en surhauteur, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 31 mars 2021.

2) De fixer un délai de 60 mois pour la délivrance d'un permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.22  
pp 437  
1217199003

---

### CA21 240149

**Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), des espaces de stationnement tarifés pour l'aménagement d'une piste cyclable sur Saint-Dominique, Ontario, Président-Kennedy et Mansfield**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 96 espaces de stationnement tarifés pour l'aménagement d'une piste cyclable sur Saint-Dominique, Ontario, Président-Kennedy et Mansfield.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1219102004

---

#### **CA21 240150**

##### **Édicter une ordonnance relative à la modification des exigences indiquées à l'Annexe 1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1) afin d'offrir une plus grande flexibilité pour l'aménagement des café-terrasses sur le domaine public**

Considérant la nécessité d'offrir aux commerçants une flexibilité supplémentaire et de mettre à jour l'encadrement des café-terrasses sur le domaine public :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1), l'ordonnance O-0.1, o. 10 relativement à la modification des exigences indiquées à l'Annexe 1 afin de soutenir les commerçants et de participer à la relance économique.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1218188002

---

#### **CA21 240151**

##### **Désigner, comme étant des places publiques, plusieurs tronçons de rues, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de café-terrasses et édicter les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation 2021 de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De désigner, comme étant des places publiques, les tronçons de rues identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance C-4.1, o. 306 et selon les horaires qui y sont spécifiés, et d'autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'installation de cafés-terrasses;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, 11.1), l'ordonnance P-1, o. 599 permettant l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1 o. 305 permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2 o. 178, permettant l'installation d'éléments décoratifs;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 646 permettant le bruit d'appareils sonores extérieur diffusant une ambiance sonore selon des normes et des horaires prédéfinis.

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1216220002

---

### **Levée de la séance**

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 11 mai 2021 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 58.

70.01

---

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA21 240158  
lors de la séance du conseil tenue le 11 mai 2021.